

RENTREE 2022

Votre enfant est né en 2019 et va rentrer à l'école maternelle au mois de septembre 2022

L'inscription à l'école maternelle

Les enfants nés au plus tard le 31/12/2019 peuvent être accueillis à l'école maternelle. Ils sont admis dès le jour de la rentrée scolaire : jeudi 2 septembre 2022.

Pour la 1ère inscription de votre enfant à l'école, vous devez vous adresser à la mairie de PAILLART pour l'autorisation d'inscription. Pour les enfants de Rouvroy les Merles, il est conseillé de vous présenter à la mairie de votre commune pour les avertir que votre enfant sera inscrit à l'école de PAILLART.

documents demandés:

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique...)

Un dossier d'inscription vous sera remis.

La scolarité en maternelle est obligatoire à partir de 3 ans, et l'inscription implique une fréquentation régulière. Des aménagements peuvent être adaptés à la situation de chaque enfant et à son évolution.

Les inscriptions auront lieu à l'école : les 10, 12 et 13 mai de 16h50 à 18h00 (merci de prendre rendez-vous au 03-44-80-15-00).